## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 MARS 2024**

### **ORDRE DU JOUR**

## De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- 1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023
- 2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2023
- 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023
- 4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- 5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Paul-François Fournier
- 6. Renouvellement du mandat d'Administrateur d'Arnaud Taverne
- 7. Nomination de la Société Alpes du Nord Aménagement Touristique, en qualité d'Administrateur
- 8. Nomination du cabinet KPMG SA, co-Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dont le mandat arrive à expiration
- 9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022/2023 à Dominique Marcel, Président du Conseil d'administration jusqu'au 31 octobre 2022 inclus
- 10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022/2023 à Gisèle Rossat-Mignod, Présidente du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022
- 11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022/2023 à Dominique Thillaud, Directeur général
- 12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022/2023 à Loïc Bonhoure, Directeur général délégué
- 13. Approbation de la politique de rémunération applicable à la Présidente du Conseil d'administration, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2023/2024
- 14. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2023/2024
- 15. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2023/2024
- 16. Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2023/2024
- 17. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce
- 18. Autorisation à consentir au Conseil d'administration aux fins de rachat par la Société de ses propres actions

#### De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

19. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues

20. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de ses filiales ainsi qu'à leurs mandataires sociaux

# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

21. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales liées aux résolutions adoptées